

# Électrices émancipées recherchent parité politique désespérément

## Vote et aspirations des Françaises dans l'après-Mitterrandisme

Mariette Sineau

Volume 17, Number 1-2, 1998

Femmes, citoyenneté et représentation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040099ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040099ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Sineau, M. (1998). Électrices émancipées recherchent parité politique désespérément : vote et aspirations des Françaises dans l'après-Mitterrandisme. *Politique et Sociétés*, 17(1-2), 49–70.  
<https://doi.org/10.7202/040099ar>

Article abstract

The political portrait of French women has changed considerably since the 1950's; women can no longer be typecast as conservative and apathetic. In 1997, they are active, increasingly left wing and more independent vis-à-vis political leaders and parties.

Since the beginning of the 5<sup>th</sup> Republic, women have not succeeded in being elected to political assemblies. It seems that in France, men retain a monopoly on politics; which is why feminists put forward a new claim: parity. They want the government to pass a law to require 50 % of women in assemblies. Can this new fight be successful, and this claim be satisfied? For the moment, it is at the forefront with other institutional reforms.

# ÉLECTRICES ÉMANCIPÉES RECHERCHENT PARITÉ POLITIQUE DÉSESPÉRÉMENT

## Vote et aspirations des Françaises dans l'après- Mitterrandisme

Mariette Sineau

*CNRS/Fondation nationale des sciences politiques (CEVIPOF)*

L'image de femmes jadis décrites comme abstentionnistes, mauvaises citoyennes, se désintéressant des élections et de la politique, et pour celles qui prenaient parti, conservatrices dans l'âme, appartient à un passé révolu<sup>1</sup>. En 1997, le bilan que l'on peut dresser à partir des enquêtes électorales les plus récentes est fort différent. Par leur degré de participation aux élections et à la vie publique, comme par l'orientation de leurs choix, les Françaises ont affirmé une nouvelle identité politique, plus active et plus revendicative, plus autonome aussi, tant vis-à-vis des hommes que des appareils partisans.

Après avoir formé sous la IV<sup>e</sup> République le gros de la clientèle du Mouvement Républicain Populaire (MRP) – parti d'inspiration chrétienne – puis incarné aux débuts de la V<sup>e</sup> une fidélité sans faille au général de Gaulle et aux formations qui s'en réclament, les femmes vont contribuer majoritairement à l'élection de Valéry Giscard d'Estaing. Ainsi, lors des deux présidentielles de 1965 et de 1974, l'orientation plus à droite des femmes (12 à 7 points d'écart entre leurs votes et ceux des hommes) a pour conséquence de « faire la décision » du côté conservateur (tableau 1). Si les hommes seuls avaient voté, le candidat François Mitterrand – comme il s'est d'ailleurs plu à le rappeler à plusieurs reprises – aurait été élu président de la République en 1965, contre le général de Gaulle. Il aurait été de nouveau choisi en 1974 contre Valéry Giscard d'Estaing.

Pourtant, à partir de la décennie 1970, qui est aussi la « décennie MLF », le comportement des femmes va changer. Celles-ci, sous le triple impact de leur entrée massive dans la vie économique, de leur haut degré de scolarisation et de l'action des mouvements féministes, se montrent plus contestataires vis-à-vis du pouvoir en place. Progressivement, les

---

1. Sur l'évolution générale du vote féminin, cf. Mossuz-Lavau, Janine, « Le vote des femmes en France (1945-1993) », *Revue française de science politique*, vol. 43, n° 4, août 1993, p. 673-689.

Mariette Sineau, Centre d'étude de la vie politique française (URA-CNRS), 10, rue de la chaise, 75007 Paris.

Courriel : sineau@msh-paris.fr

**Politique et Sociétés**, vol. 17, n° 1-2, 1998

**Tableau 1***Évolution du vote par sexe aux élections présidentielles : 1965-1995*

<b>1965</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Écart</b>
<b>De Gaulle</b>	49	61	+ 12
<b>Mitterrand</b>	51	39	- 12

<b>1974</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Écart</b>
<b>Giscard d'Estaing</b>	47	54	+ 7
<b>Mitterrand</b>	53	46	- 7

<b>1981</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Écart</b>
<b>Giscard d'Estaing</b>	44	51	+ 7
<b>Mitterrand</b>	56	49	- 7

<b>1988</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Écart</b>
<b>Chirac</b>	47	45	- 2
<b>Mitterrand</b>	53	55	- 2

<b>1995</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Écart</b>
<b>Chirac</b>	53	53	0
<b>Jospin</b>	47	47	0

Source : Sondages post-électorales SOFRES.

---

**Résumé.** Les Françaises ne sont plus ce qu'elles étaient dans les années 1950 : des conservatrices se désintéressant des affaires politiques. En 1997, elles affirment une nouvelle identité politique, plus active et revendicative, plus autonome aussi vis-à-vis des hommes et des appareils partisans.

Face à cette émancipation des électrices, la confiscation par les hommes de la représentation politique, depuis les débuts de la V<sup>e</sup> république, n'en est que plus frappante. Cette impasse du républicanisme a débouché sur la montée en puissance d'une nouvelle revendication : la parité dans les assemblées politiques. Ce nouveau combat juridique peut-il triompher ? En tout cas, il est, avec d'autres réformes institutionnelles, au centre des débats politiques actuels.

**Abstract.** The political portrait of French women has changed considerably since the 1950's ; women can no longer be typecast as conservative and apathetic. In 1997, they are active, increasingly left wing and more independent vis-à-vis political leaders and parties.

Since the beginning of the 5<sup>th</sup> Republic, women have not succeeded in being elected to political assemblies. It seems that in France, men retain a monopoly on politics ; which is why feminists put forward a new claim : parity. They want the government to pass a law to require 50 % of women in assemblies. Can this new fight be successful, and this claim be satisfied ? For the moment, it is at the forefront with other institutional reforms.

---

électrices seront de plus en plus nombreuses à miser sur la gauche, et sur François Mitterrand, pour défendre leurs droits (droit de disposer de leur corps, droit au travail, droit de bénéficier des crèches ...etc). Les socialistes emporteront finalement la conviction des Françaises en 1981. Durant le premier septennat mitterrandien, elles apporteront même, par rapport aux hommes, un surcroît de soutien aux socialistes au pouvoir. Un soutien qui deviendra cependant, dès les premières années du second septennat, très vite critique, et qui oblige à souligner le caractère désormais indépendant ou « majeur » de l'électorat féminin, sorti de l'état de soumission, ou de captivité, manifesté sous la IV<sup>e</sup> et les débuts de la V<sup>e</sup> République. Bref, les femmes – peut-être parce, hier, les plus « aliénées » ou les plus « apathiques » – auraient particulièrement bénéficié du mouvement général d'émancipation politique des citoyens, observé par divers auteurs<sup>2</sup>.

---

2. Sur le bilan des travaux questionnant la métamorphose de l'électeur, passant d'un « vote captif à un vote individualiste », on se référera utilement à Georges Lavau, « L'électeur devient-il individualiste ? », in Pierre Birnbaum et Jean Leca, *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986, p. 301-329. Cf. aussi les travaux de Philippe Habert et Alain Lancelot, qui ont popularisé en France les concepts d'électeurs « rationnels » ou « stratèges ». Cf. « L'émergence d'un nouvel électeur » in Philippe Habert, *Le nouvel électeur*, Paris, Vinci, 1996, p. 21-58.

## D'UN SEPTENNAT À L'AUTRE : DES ÉLECTRICES ÉMANCIPÉES ...

En 1981, le contenu des 110 propositions du candidat Mitterrand va convaincre les féministes sans effrayer la majorité des Françaises. L'analyse des quatre tours de scrutin des élections présidentielles puis des élections législatives montre que les femmes vont aller *crescendo* dans le soutien qu'elles apportent à la gauche. Certes, au premier tour de la présidentielle, on peut encore parler de résistible percée du vote Mitterrand chez les électrices, moins d'un quart (24 %) d'entre elles donnant leurs suffrages au candidat socialiste, contre 29 % des hommes. Mais le second tour vaincra les réserves que bon nombre d'entre elles pouvaient encore émettre vis-à-vis de l'homme ou du programme. En effet, le 10 mai 1981 c'est près d'une Française sur deux (49 %) qui va accorder sa voix à François Mitterrand. Bien sûr – la réserve est d'importance – si les femmes seules avaient voté en avril-mai 1981, le reconstruteur du parti socialiste aurait, une fois de plus, connu l'échec. Puisqu'une fois de plus, elles ne lui ont pas donné cette majorité absolue que les hommes lui ont votée sans réserve (56 %). Néanmoins, on peut évaluer le chemin électoral parcouru par les femmes. Si on prend le second tour de la présidentielle de 1965 comme référence historique, on constate que l'audience de Mitterrand dans l'électorat féminin progresse de dix points (contre cinq chez les hommes). François Mitterrand peut aussi se féliciter de ce que sa victoire résulte bien davantage d'un vote d'adhésion au changement et aux réformes par lui préconisés, que d'un vote négatif à l'égard du président sortant, Valéry Giscard d'Estaing, devenu pourtant aux yeux de beaucoup, le symbole de l'immobilisme. La prise en considération de la composition sociologique des électeurs de Jacques Chirac ayant voté Mitterrand au second tour montre qu'il s'agit d'un «électorat plutôt féminin, largement composé de salariés – du secteur public en particulier – ayant son centre de gravité au centre gauche»<sup>3</sup>.

Les législatives de juin 1981 confirment pleinement la «conversion» des Françaises à la gauche socialiste (tableau 2). La progression par rapport au premier tour des législatives de 1978 est impressionnante : plus 13 points chez les premières, plus 14 points chez les seconds. En additionnant les suffrages qui se sont portés sur les candidats communistes et gauchistes, on arrive à ce résultat qui étonne les commentateurs de l'époque : 54 % des femmes (58 % des hommes) ont soutenu un candidat de gauche. Le score est historique à double titre. D'une part, la gauche obtient, en pourcentages des

3. Jérôme Jaffré, « De Valéry Giscard d'Estaing à François Mitterrand : France de gauche, vote à gauche », *Pouvoirs*, n° 20, 1981, p. 16-19.

**Tableau 2**  
*Évolution du vote de gauche par sexe aux élections législatives  
 (1973-1993) (en % des suffrages exprimés, 1<sup>er</sup> tour)*

Date Élections	PS/MRG*		PC		Total Gauche**	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1973	22	20	25	18	50	41
1978	25	25	24	19	55	49
1981	39	38	17	15	58	54
1986	31	33	11	9	44	44
1988	37	38	13	9	50	48
1993	19	19	10	8	31	30
1997	26	26	11	9	41	40
Évol. 1993/97	+ 7	+ 7	+ 1	+ 1	+ 10	+ 10

Source : Sondages SOFRES, post-électorales, sauf en 1986 « sortie des urnes ».

\* Mouvement des Radicaux de Gauche.

\*\* Le total gauche comprend, outre le PS/MRG et le PC, l'extrême-gauche et les divers partis de gauche.

suffrages exprimés, son meilleur score depuis 1946. D'autre part, c'est la première fois dans l'histoire qu'une majorité absolue de Françaises votent pour la gauche. Autre fait notable, les femmes ne sont presque plus effrayées par la gauche communiste : pendant vingt ans, le rapport hommes/femmes dans l'électorat du parti communiste a été de 60/40, il est maintenant de 52/48. Il est vrai que le Parti communiste français lui aussi a changé, et que son programme est moins radical que par le passé.

## Les femmes, meilleures supporteurs des socialistes sous le premier septennat mitterrandien<sup>4</sup>

Faire des femmes des citoyennes à part entière, au triple plan civil, économique et politique : tel est le projet politique par lequel François Mitterrand a réussi à convaincre les Françaises de voter pour la gauche socialiste. Durant les quelque quinze années de son lent cheminement vers le pouvoir, il a sans cesse réaffirmé que la modernité passait – même et y compris en période de crise économique – par une refonte et un enrichissement du projet de 1789. François Mitterrand a emporté la conviction en réalisant à la fin des années soixante-dix, une difficile synthèse entre cette vision républicaine et un discours féministe plus radical, emprunté au mouvement des femmes. Les Françaises laissent donc derrière elles un conservatisme qu'on disait « atavique » pour adhérer à un projet de gauche. Cette évolution des comportements est à mettre en relation avec les grandes mutations qui ont radicalement modifié l'électorat féminin durant les « trente glorieuses » années 1945-1975 : entrée massive des femmes dans la vie économique, salarisation et tertiarisation de leurs emplois, scolarisation de plus en plus poussée. Comme l'écrit Alain Lipietz, « on peut vraiment dire que le modèle de développement alors adopté, le fordisme, fut le père du féminisme de l'après-guerre, la subjectivité des femmes en étant la mère »<sup>5</sup>. Les changements religieux qui se sont produits depuis l'après-guerre ont, eux aussi, impliqué des changements de grande ampleur. Par suite d'une baisse générale du taux de pratique religieuse, les femmes, notamment les femmes âgées, sont plus détachées du conservatisme politique et culturel qui s'y rapporte.

## Présidentielle de 1988 : les électrices réalisent le président sortant

Les années qui vont suivre, durant le premier septennat mitterrandien et une partie du second, vont être caractérisées par une propension plus fréquente des femmes (que des hommes) à voter socialiste. C'en est bien fini du sur-conservatisme féminin de la République gaullienne. À partir des législatives de 1986, on assiste en France à la naissance d'un *gender gap* marqué par une inversion de l'écart entre le vote masculin et le vote féminin. Ce sont alors les femmes qui vont constituer la base électorale privilégiée de la gauche socialiste. En

4. Cette analyse est, en partie, empruntée à : Jane Jenson, Mariette Sineau, *François Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*, Paris, Presses de Sciences Po, 1995 (chapitre 10), p. 306-336.

5. Alain Lipietz, *La société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale*, Paris, Éditions La Découverte, 1996, p. 58.

1988, lorsque François Mitterrand se présente à sa propre succession, il est réélu à la magistrature suprême en bénéficiant du soutien appuyé des femmes. Pour la première fois dans l'histoire de ses quatre candidatures présidentielles, il est soutenu au second tour, par une majorité absolue de Françaises. Ces dernières se montrent même un peu plus nombreuses que les électeurs à voter pour le président sortant : au second tour, 55 % d'entre elles (53 % des hommes) se prononcent pour lui (tableau 1). Ce survote des femmes en faveur de François Mitterrand, loin de correspondre à une option « légitimiste » émanant de catégories âgées ou conservatrices (votant pour la reconduction du président en exercice) exprime au contraire les espoirs des franges les plus dynamiques de l'électorat féminin. En effet, François Mitterrand fait le plein des voix féminines au sein de catégories qui avaient déjà privilégié le PS aux législatives de 1986. Chez les jeunes de moins de 25 ans, les étudiants, les petits et moyens salariés et même les chômeurs, les électrices se révèlent plus ardentes supporters du président sortant que les électeurs. Enfin et surtout, c'est dans le monde du travail que Mitterrand recrute ses électrices. Mise en évidence pour la première fois à l'occasion des législatives de 1978, la corrélation entre l'orientation des femmes à gauche et leur participation à la vie économique<sup>6</sup> est désormais un fait marquant du paysage électoral. Les options prises par les Françaises au cours de ces années laissent voir deux autres traits distinctifs : une tendance légèrement plus accentuée que chez les hommes à voter écologiste et surtout une moins grande propension qu'eux à voter pour l'extrême-droite. Alors même qu'elles sont plus durement que les hommes frappées par les effets de la crise, les femmes se refusent plus qu'eux à appuyer une idéologie fascinante, aussi sexiste que xénophobe.

Si François Mitterrand et les socialistes ont su attirer et retenir les voix des femmes, c'est parce qu'ils ont su, à un moment donné, répondre aux nouvelles aspirations des générations montantes de femmes, en particulier celles appartenant aux couches moyennes salariées : aspirations vers une plus grande autonomie et des droits accrus.

### **Des législatives de 1993 à la présidentielle de 1995 : des électrices «stratégues»**

En 1988, la fidélité des femmes au mitterrandisme est donc manifeste. Pourtant, à l'aube de ce second septennat, les motifs d'insatisfaction ne manquent pas chez les Françaises, nombreuses à comprendre

---

6. Cf. Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau, *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983, chapitre 2, p. 51-77.



que les choix réalisés en matière de politique économique (depuis le tournant de la rigueur) portent un coup d'arrêt fatal au programme républicain promis et attendu. S'il n'a pas encore de traduction électorale, le mécontentement d'une fraction grandissante des femmes n'en est pas moins visible. Au sein des couches salariées, les professions de la santé et de l'enseignement, très féminisées, montrent à travers grèves et manifestations que leurs attentes – notamment en matière de salaire et de conditions de travail – restent insatisfaites. La longue grève entamée par les infirmières à l'automne 1988 est, à cet égard, symbolique du malaise qui saisit l'univers des femmes salariées durant le second septennat de François Mitterrand. Cette grève fait date, tant par la force et la popularité des mots d'ordre qui sont lancés (« Ni nonnes, ni bonnes, ni connes ») que par l'ampleur du conflit : c'est le plus important mouvement de femmes salariées qui se soit produit depuis la guerre. En général peu interventionniste en matière de conflits du travail, le chef de l'État éprouve cette fois le besoin de s'exprimer, insistant, à deux reprises au moins, sur la nécessité de « rendre justice aux infirmières ». « Notre société doit être juste pour ceux qui se dévouent sans compter. Je pense aux infirmières. Elles n'ont pas le sort et la situation que notre société leur doit », déclare-t-il, par exemple, le 23 septembre 1988, à Villejuif.

Plusieurs raisons expliquent que les actives de ces professions féminisées – qui constituent la base électorale des socialistes – mettent un certain temps à désertier le camp de la gauche. Tout d'abord, elles continuent de voter, pourrait-on dire, dans la logique des acquis. Se sentant « quand même » redevables à la gauche d'une somme de lois considérables, elles savent par ailleurs qu'elles n'ont pas grand chose à attendre de la droite, quelle que soit la famille d'appartenance vers laquelle elles pourraient se tourner. Le Front national, qui gagne une audience grandissante depuis 1984, exhibe un programme notoirement anti-féministe et conduit la droite classique à faire de la surenchère droitière. Face à la vacuité des propositions du camp adverse, les femmes sont donc « naturellement » portées à rester fidèles à François Mitterrand et aux socialistes, même si elles n'ont alors plus grand espoir qu'ils remédient à la précarité de leur situation économique. Dans ces conditions, seul le mouvement écologiste sert de vote exutoire aux femmes.

### **Législatives de 1993 : le vote sanction des électrices**

Les élections législatives de mars 1993, qui avaient été précédées, il est vrai, par le coup de semonce du référendum<sup>7</sup> sur la ratification

---

7. Cf. Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau, « Les femmes et Maastricht : un vote critique », *Libération*, 10 novembre 1992, p. 6.

du traité de Maastricht en septembre 1992, viennent clore une période. Elles marquent la fin d'une époque, celle des années 1986-1992, caractérisées par une propension plus fréquente des femmes à voter socialiste. En mars 1993, pour les socialistes, l'heure est au désaveu général chez les électeurs des deux sexes. Par rapport au premier tour des législatives de 1988, le recul atteint moins dix-huit points chez les hommes et moins dix-neuf points chez les femmes (tableau 2). Mais, c'est d'abord aux femmes que le PS doit son effondrement électoral dans ses points forts. Par rapport au score réalisé par François Mitterrand le 24 avril 1988, la perte d'audience du PS en 1993 est supérieure chez de nombreuses catégories d'électrices à ce qu'elle est chez les électeurs : elle est de vingt points de pourcentage (contre le plus souvent dix chez les hommes) chez les jeunes, les étudiantes, les employées, les membres des professions intermédiaires, les institutrices, et d'une façon générale, chez les salariées. Le désaveu socialiste se traduit par une baisse qui frôle les trente points chez les chômeuses, les moins de vingt-cinq ans et les ouvrières.

Les raisons qui ont fait jadis voter les Françaises en faveur de Mitterrand les font désormais voter contre le parti socialiste. Hier, fer de lance des classes moyennes salariées, qui ont fait les beaux jours du PS, les femmes font, en 1993, payer l'addition aux socialistes. Plus souvent exposées que les hommes aux effets d'une récession économique longue (chômage, emplois à durée déterminée, à temps partiel, bas salaires...), elles expriment au travers de leur vote sanction toute l'étendue de leur mécontentement. Elles ont jugé « sur pièces », à partir de la précarité de leur situation économique, un parti qui est resté plus d'une décennie au pouvoir et qui n'a pas réalisé ce qu'il avait promis de faire. Phénomène inquiétant révélé par ce scrutin, les femmes ont montré une plus grande sensibilité qu'auparavant aux candidats du Front national, même si elles restent moins nombreuses que les hommes à voter pour eux. C'est bien là le signe d'une amertume devant une espérance déçue.

Le « vote de crise » émis par les Françaises aux élections législatives de 1993 a confirmé, s'il en était besoin, le bien-fondé du verdict posé par Catherine Trautmann, maire socialiste de Strasbourg, dès le printemps 1991 : « Mon parti... a représenté un énorme espoir pour les femmes. Elles en attendaient des progrès et des changements en profondeur. Aujourd'hui, elles jugent le PS aux résultats et s'en détournent... »<sup>8</sup>.

---

8. *Le Monde*, 8 mars 1991.

## Présidentielle d'avril-mai 1995 : quelles différences de genre ?

Le haut degré de maturité des électrices ne s'est pas trouvé démenti lors de l'élection présidentielle d'avril-mai 1995. Désormais, en cette fin de siècle, et après plus de cinquante ans d'exercice de leurs droits, les femmes ne peuvent plus être considérées comme un électorat « captif » : elles ont, comme les électeurs, appris à devenir « stratèges », jugeant sur pièces, rapportant les promesses données aux résultats accomplis par l'équipe au pouvoir, votant en fonction des enjeux et de l'offre électorale à un moment donné. Le sondage post-électoral réalisé par la SOFRES nous apprend d'ailleurs que les électrices ont été plus nombreuses que les électeurs (47 % contre 43 %) à se prononcer, au premier tour, en fonction du programme des candidats, et plus sensibles qu'eux encore au thème du chômage et du maintien des acquis sociaux.

Première constatation, les femmes (comme les hommes) se sont massivement déplacées pour aller voter aux deux tours de scrutin. D'après le sondage post-électoral de la SOFRES, la participation au premier tour serait de 82 % dans l'électorat féminin et de 84 % dans l'électorat masculin ; celle du second tour serait respectivement de 86 % et 84 %. Les femmes auraient donc « compensé » leur fréquentation un peu moins assidue des urnes au premier tour par une plus grande participation au tour décisif. Le taux d'abstention n'est donc plus un facteur discriminant des comportements entre les hommes et les femmes, même si ces dernières expriment toujours un rapport au politique assez différent du rapport exprimé par les hommes<sup>9</sup>.

La comparaison des scores obtenus respectivement par François Mitterrand à la présidentielle de 1988 et par Lionel Jospin, candidat socialiste à la présidentielle de 1995 (deuxième tour) montre que le « manque à gagner » du candidat socialiste est plus important dans l'électorat féminin (moins 10 points) que dans l'électorat masculin (moins 3 points)<sup>10</sup>. Ce résultat tendrait à prouver que les femmes

---

9. L'enquête post-électorale effectuée par des chercheurs du Centre d'Étude de la Vie Politique Française (CEVIPOF) montre que les femmes sont aujourd'hui sensiblement moins nombreuses que les hommes à déclarer s'intéresser à la politique. Moins nombreuses aussi à dire parler politique avec leurs amis ou leurs collègues (tandis qu'elles sont plus nombreuses à déclarer parler politique avec leur conjoint : preuve s'il en est que leur sentiment de compétence varie en fonction de la sphère, privée ou publique, où elles s'expriment). Elles sont aussi plus nombreuses à se réfugier dans les sans-réponses aux questions, et moins disposées enfin à approuver la participation à certaines actions protestataires (telles que manifestations de rues, grèves, occupations de locaux administratifs...) Cf. Daniel Boy, Nonna Mayer, dir. *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

10. Chiffres extraits du tableau retraçant l'évolution du profil sociologique de l'électorat socialiste aux élections présidentielles de 1988 et 1995, élaboré par Gérard Grunberg et Jean Chiche, à partir des enquêtes post-électorales 1988-1995

continuent d'une certaine façon à sanctionner le candidat d'un parti qui, on l'a dit, les a passablement déçues dans l'exercice du pouvoir, et a été bien loin de répondre à toute l'étendue de leurs attentes.

À la présidentielle de 1995, les résultats de sondages, ventilés par sexe, laissent voir que les écarts globaux entre les votes des hommes et ceux des femmes sont minimes. Au deuxième tour, ils et elles auraient voté en faveur de Jacques Chirac dans les mêmes proportions de 53 % (tableau 1). Seul le premier tour laisse transparaître des particularités de « genre », que l'on peut résumer en trois points. Premièrement, les femmes expriment, à gauche, une légère préférence pour Jospin (1 à 4 points selon les instituts) et, réciproquement, une moins grande propension à voter en faveur du communiste Robert Hue (2 à 1 points d'écart). Deuxièmement, à droite, elles votent un peu plus souvent que les hommes en faveur de Balladur; et surtout, elles se rangent moins souvent qu'eux parmi les supporters de Jean-Marie Le Pen (écarts variant entre 7 et 3 points selon les instituts), bien que le leader frontiste ait réussi, au fil des années, à mordre sur l'électorat féminin (12 % des femmes, 19 % des hommes auraient, au premier tour, voté Jean-Marie Le Pen, d'après la SOFRES) (tableau 3). Troisièmement, la candidate des Verts, Dominique Voynet, n'a su attirer sur son nom qu'un très faible supplément de voix féminines (variant de 1 à 2 points, suivant les instituts). La similitude globale des votes hommes/femmes à la présidentielle de 1995 ne doit pas dissimuler l'importance des effets de génération, sur lesquels nous voudrions insister maintenant.

**Tableau 3**  
*Évolution du vote Front national par sexe (1984-1997)*

	1984 Eur.	1986 Lég.	1988 Prés.	1988 Lég.	1989 Eur.	1993 Lég.	1994 Eur.	1995 Prés.	1997 Lég.	Évol. 1993/ 1997
<b>Hommes</b>	14	11	18	12	14	14	12	19	18	+ 4
<b>Femmes</b>	8	8	11	7	10	13	9	12	12	- 1
<b>Écart H/F</b>	+ 6	+ 3	+ 7	+ 5	+ 4	+ 1	+ 3	+ 7	+ 6	

Source : Sondages SOFRES, post-électorales, sauf en 1986 « sortie des urnes ».

CEVIPOF/SOFRES : « Le regain socialiste », in Pascal Perrineau, Colette Ysmal, *Le vote de crise. L'élection présidentielle de 1995*, Paris, Département des études politiques du Figaro/Presses de Sciences Po, 1995, p. 196.

### Aux deux extrêmités de l'échelle des âges : le *gender gap*

À partir du sondage « sortie des urnes » IFOF du 23 avril 1995, il apparaît que, chez les jeunes de 18 à 24 ans, les femmes expriment une faveur plus marquée que les hommes pour les candidats de gauche (41 % contre 33 %), et en particulier pour Lionel Jospin (26 % et 22 %). Préférence qui se confirme d'ailleurs au second tour. C'est parmi ces jeunes femmes, tout comme parmi les étudiantes qui se montrent « jospinistes » déclarées (32 % d'entre elles ont voté pour le candidat socialiste contre seulement 22 % des étudiants), que l'opposition de gauche, pourra, si elle s'en donne les moyens, recruter ses supporteurs les plus solides. Plus attachées aux idéaux féministes, ces jeunes femmes afficheraient leur réticence à voter pour des candidats, qui, à droite, tendent tous d'une façon ou d'une autre à renvoyer les femmes à la maison, en proposant diverses formes de « salaire maternel », qu'ils aient nom « allocation de libre choix » ou « allocation parentale d'éducation »<sup>11</sup>. C'est sans doute aussi pourquoi, les jeunes filles sont beaucoup plus réfractaires à Jean-Marie Le Pen, dont l'antiféminisme de certains points de programme (comme par exemple l'interdiction de l'avortement) ne souffre aucune ambiguïté (9 points d'écart entre jeunes hommes et jeunes femmes d'après l'institut BVA).

À l'autre extrêmité de l'échelle des âges, chez les 50 ans et plus, le vote par sexe est inversé. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à afficher leur penchant à droite (68 % contre 64 %), et surtout à donner leurs voix à Édouard Balladur (32 % contre 26 % chez les hommes du même âge), expression tout à la fois, sans doute, d'une plus grande intégration des femmes au catholicisme et d'un plus grand « légitimisme » vis-à-vis du Premier ministre-candidat. Ces résultats tendent à montrer que le *gender gap* français est traversé par un « fossé des générations » : les divergences politiques entre sexes existent surtout chez les jeunes (les femmes étant les plus « radicales ») et chez les plus de 50 ans (les femmes étant les plus conservatrices).

### Femmes actives contre femmes au foyer

Tout autant que l'âge, l'inscription des femmes dans la sphère économique a aussi été un déterminant majeur du vote des femmes à l'élection présidentielle de 1995. D'après l'IFOF, 40 % des actives ont, au premier tour, voté en faveur d'un candidat de gauche contre 28 % seulement des femmes au foyer. Ces dernières ont choisi

11. Sur les nouvelles politiques de modes de garde, cf. Jane Jenson, Mariette Sineau, dir., *Qui doit garder le jeune enfant ? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1998.

Édouard Balladur (à raison de 24 % contre 17 % des actives), ainsi que Jean-Marie Le Pen, qui fait chez elles jeu égal avec Jacques Chirac (19 %). Au second tour, et d'après l'institut BVA, ce sont 49 % seulement des actives mais 60 % des femmes au foyer qui ont voté Jacques Chirac. La garde de la maison va donc toujours de pair avec des choix de droite, la pratique d'un métier orientant, au contraire, les femmes vers des choix de gauche, surtout lorsqu'il s'agit d'un emploi salarié.

On constate, plus précisément, que Lionel Jospin recueille ses meilleurs résultats – comme habituellement le PS – parmi les femmes des couches moyennes salariées : en particulier parmi les professeuses et professions scientifiques (45 % d'entre elles, 39 % des hommes), ainsi que parmi les institutrices et les ingénieures et assimilées (d'après BVA).

Très différents apparaissent les soutiens privilégiés des candidats de droite et d'extrême-droite. Les plus gros scores d'Édouard Balladur sont en effet enregistrés chez les électrices des professions indépendantes (artisans, petites et grosses commerçantes, chefs d'entreprise). Jacques Chirac est le candidat préféré des hommes chefs d'entreprise ou gros commerçants mais aussi celui des femmes agricultrices exploitantes et des artisanes et petites commerçantes. Enfin, Jean-Marie Le Pen remporte en priorité les suffrages des hommes, dans tous les milieux sociaux, avec un bénéfice tout particulier chez les ouvriers qualifiés et chez les chômeurs. On avait attiré l'attention au soir du premier tour, sur le ralliement d'une partie des ouvriers au Front national. Il faut insister ici sur le fait qu'il s'agit avant tout des hommes. Même dans des situations défavorisées, les femmes ne cèdent pas autant qu'eux aux sirènes de l'extrême-droite.

Le deuxième tour confirme la spécificité sociale des électors de droite et de gauche. On notera simplement que Chirac réussit son meilleur score chez les agricultrices, qui l'ont soutenu à raison de 90 %. Jospin, quant à lui, enregistre son meilleur résultat chez les femmes salariées du secteur public (64 %).

En définitive, on aurait tort de sous-estimer la variable « genre » au seul vu des résultats globaux du dernier scrutin présidentiel de 1995. Ceux-ci dissimulent en effet des effets de génération et des effets « travail » dont on peut faire l'hypothèse qu'ils se sont avérés politiquement déterminants pour expliquer le retour aux affaires des socialistes lors des élections du printemps du 1997<sup>12</sup>.

---

12. L'analyse détaillée par sexe, âge et profession du vote aux élections législatives de mai-juin 1997 est en cours d'exploitation informatique, et nous ne sommes pas en mesure d'en publier les résultats ici.

## Législatives anticipées de mai-juin 1997 : soutien socialiste et résistance au lepénisme

Si l'on s'en tient ici à une brève analyse du vote par sexe aux législatives de mai-juin 1997, il paraît avéré que les socialistes ne doivent pas moins leur victoire aux femmes qu'aux hommes. Par rapport au premier tour des législatives de 1993, le PS a progressé de 7 points chez les unes comme chez les autres (tableau 2). La féminisation des listes de candidats présentées par le PS (cf. *infra*), et les promesses données par Lionel Jospin en matière de lutte contre le chômage, sont des éléments qui ont sûrement contribué à ce retour au bercail socialiste d'une partie des Françaises.

Le total des voix qui se sont portées sur les candidats de gauche à ce même premier tour est quasiment identique chez les électrices et les électeurs (40 % et 41 %). Les traits distinctifs du vote féminin, globalement considéré, peuvent alors se résumer à deux éléments : un léger sur-vote en faveur des candidats écologistes (8 % contre 6 % chez les hommes), et, surtout, une moins grande propension à voter en faveur des candidats du Front national, le parti de Jean-Marie Le Pen (12 % contre 18 % chez les hommes). Depuis les débuts de la montée en puissance de cette force d'extrême-droite, en 1984, la résistance des électrices à la « séduction » lepéniste, est désormais une constante de la vie électorale française, sur laquelle on ne saurait trop insister (tableau 3). Si le vote Le Pen a aussi progressé dans l'électorat féminin (de 4 points de pourcentage, entre 1984 et 1997, comme dans l'électorat masculin), il n'a jamais dépassé la barre des 13 %. Ce refus plus catégorique des électrices de se reconnaître dans *Le symptôme Le Pen*<sup>13</sup> tient aux méthodes comme au programme du parti frontiste. Nul doute que les femmes récusent d'abord dans ce mouvement une violence physique affleurant à tout propos et se traduisant par de nombreuses opérations « coups de poing », en particulier lors des campagnes électorales. Pourquoi se rallieraient-elles, au demeurant, à la violence verbale d'un Jean-Marie Le Pen, adepte d'un machisme exacerbé, qu'il donne volontiers à entendre dans un discours émaillé de « références à une virilité agressive »<sup>14</sup>? Quant au programme frontiste, qu'aurait-il pour retenir l'attention des électrices? Volonté de revenir sur la légalisation de l'avortement, mesures natalistes, instauration d'une allocation de mères au foyer visant à faire rentrer les femmes à la maison (les privant ainsi de l'indépendance que confère l'exercice d'une profession) : ce sont-là autant de signes qui, à leurs yeux, marquent le programme frontiste du sceau d'un paternalisme

13. Cf. Pascal Perrineau, *Le symptôme Le Pen. Radiographie des électeurs du Front national*, Paris, Fayard, 1997.

14. *Ibid.*, p. 105.

autoritaire les assignant exclusivement à la sphère privée, et que la grande majorité des Françaises récusent ouvertement.

## **À LA RECHERCHE D'UNE REPRÉSENTATION POLITIQUE PARITAIRE**

Face à cette évolution du vote des femmes qui montre que celles-ci ne se comportent plus en « mineures », mais en citoyennes responsables, et informées, l'immobilisme institutionnel n'en est que plus frappant. Le Parlement actuel est masculin près de 90 %, et la France se range parmi les pays européens (et même mondiaux) qui comptent le moins de femmes dans leurs assemblées élues. Ainsi, d'après le palmarès établi au 1<sup>er</sup> janvier 1997 par l'Union interparlementaire, la proportion de femmes élues à l'Assemblée nationale classe la France au dernier rang de l'Europe des quinze et au 72<sup>e</sup> rang mondial. Cinquante ans après l'Ordonnance du 21 avril 1944, qui fait tardivement des Françaises des citoyennes à part entière, on peut dire que l'éligibilité reste, pour les femmes, un droit quasi formel. C'est pour sortir de cette « impasse démocratique » qu'une idée de réforme a fait son chemin depuis quelques années : celle de parité politique.

### **Les impasses du républicanisme ou le monopole masculin légitime de la politique**

Force est de constater que les institutions de la V<sup>e</sup> République, ainsi que les pratiques partisans qui leur sont liées, ont largement fait écran à l'entrée des femmes sur la scène électorale. Divers traits institutionnels de la V<sup>e</sup> la constituent en une sorte de « République des mâles », assurant à ceux-ci le monopole légitime de la politique<sup>15</sup>. Premier trait, ce régime se traduit par le déclin du Parlement et du personnel politique traditionnel au profit de la haute fonction publique. Celle-ci, et au premier chef les membres des grands Corps de l'État (Inspection des Finances, Conseil d'État, Cour des Comptes) est très largement présente tant au gouvernement que dans les cabinets ministériels ou même à l'Assemblée nationale. Or, ce pouvoir des technocrates issus des grandes écoles a mis les femmes sur la touche. Si celles-ci ont investi l'Université, elles sont encore peu nombreuses à oser se porter candidates aux concours ouvrant la voie aux grandes écoles. Ainsi, l'École Nationale d'Administration (ENA), école mixte dès sa création en 1945, reste largement une école d'hommes (ils constituent aujourd'hui 75 % des promotions).

---

15. Mariette Sineau, « Femmes politiques sous la V<sup>e</sup> République. À la recherche d'une légitimité électorale », *Pouvoirs*, n° 82, 1997, p. 45-57.



Le deuxième trait qui tend à barrer aux femmes l'entrée en politique sous la V<sup>e</sup> République tient à l'élection du chef de l'État au suffrage universel. Cette réforme (qui date de 1962) a nourri une sorte de symbolique de l'homme fort, et même sous de Gaulle, de l'homme providentiel, qui n'a pas peu contribué à « viriliser » la culture politique française. La décentralisation aidant, on a également vu se dessiner, localement, une sorte de présidentialisme municipal qui fait du maire l'homme-orchestre de la ville et même de la région<sup>16</sup>.

*Last but not least*, le troisième ordre de changement qui a précipité la sortie des femmes de la scène parlementaire est l'instauration en 1958 pour l'élection des députés du scrutin uninominal majoritaire à deux tours (qui remplace la proportionnelle départementale en vigueur sous la IV<sup>e</sup> République). On sait que ce système entraîne une forte personnalisation de l'élection : l'équation du candidat, ses qualités d'orateur, ses aptitudes à diriger un meeting sont considérées comme décisives pour emporter la victoire. Nouvelles venues, donc peu entraînées au « combat » électoral, les femmes sont apparues aux yeux des partis comme moins compétitives que les hommes, d'où leur réticence à les présenter comme candidates. Par ailleurs, ce scrutin, étant organisé dans de petites circonscriptions, suscite la création de liens directs entre l'élu et l'électeur. À travers la pratique du cumul des mandats (très largement autorisé par la loi française) se constituent ainsi de véritables fiefs électoraux. On aboutit ainsi à un véritable accaparement des fonctions au profit des mêmes. Il ne paraît pas exagéré d'imputer la forte baisse des candidatures féminines à l'Assemblée nationale depuis 1958 à l'abandon de la représentation proportionnelle au profit du scrutin uninominal.

### **Des femmes politiques sans légitimité électorale**

Ces caractères institutionnels de la V<sup>e</sup> expliquent pour une bonne part pourquoi les femmes en France manquent encore à ce point de surface électorale. Un rapide bilan chiffré donne la mesure de l'exclusion dont sont l'objet les femmes dans les assemblées élues<sup>17</sup>. Elles n'étaient (avant les législatives de 1997) que 6 % à siéger parmi les députés (soit, en chiffres absolus 35 sur 576), et sont moins nombreuses encore parmi les sénateurs (5,6 %, soit 18 sur 321). Cela donne un total pour les deux chambres de 53 femmes parlementaires

16. Cf. Mariette Sineau, « Pouvoir, modernité et monopole masculin de la politique : le cas français », *Nouvelles Questions Féministes*, 1992, vol. 13, n° 1, p. 52.

17. Mariette Sineau, « Quel pouvoir pour les femmes ? État des lieux et comparaisons européennes » in Françoise Gaspard, dir. *Demain la parité. Les femmes dans la prise de décision*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 89-110.

sur 898, soit 5,9 % de parlementaires femmes et... 94,1 % de parlementaires hommes. Dans les assemblées départementales, les Conseils généraux (élus eux aussi au scrutin uninominal), la proportion de femmes est moindre encore : 5,5 % après les cantonales de 1994 (soit 212 sur 3 808). Si leur présence est mieux affirmée dans les assemblées municipales, (21,7 %) depuis les élections municipales de 1995, encore est-il utile de préciser que seules 7,5 % des mairies ont une femme à leur tête. (Une femme, et une seule, dirige une ville de plus de 100 000 habitants, Catherine Trautmann, maire socialiste de Strasbourg).

C'est au sein de deux assemblées nouvellement élues au suffrage universel (et à la proportionnelle) que les femmes ont pu réaliser une percée relative, à savoir au Parlement européen (élu à la proportionnelle dans le cadre national) et dans les Conseils régionaux (élus à la proportionnelle départementale). Au Parlement européen, elles constituent près de 30 % des euro-députés français (soit 26 sur 87) depuis les élections de 1994. Dans les Conseils régionaux, elles forment 12,1 % des élus depuis les élections de 1992.

Barrées dans les assemblées élues, les Françaises sont en revanche plus nombreuses dans les postes assujettis à nomination : gouvernements et cabinets ministériels. À cet égard, la victoire des socialistes en 1981 a marqué une rupture<sup>18</sup>. Dans les gouvernements de gauche qui se sont succédé de 1981 à 1993, le pourcentage de femmes ministres a toujours été très supérieur à celui des élues au Parlement (pourcentage tournant autour de 13-16 %). En chiffres absolus, les gouvernements socialistes n'ont jamais comporté moins de six femmes, le dernier, celui de Pierre Bérégovoy, en comportant sept. Depuis les élections de mars 1993, qui ont vu la défaite de la gauche, la droite n'a pas fait preuve de la même constance dans la volonté de promouvoir des femmes ministres. Le gouvernement d'Édouard Balladur (1993-1995), qui ne comprenait que 3 femmes sur 30 membres, a marqué un net recul. Le premier gouvernement d'Alain Juppé a voulu faire mieux que la gauche en nommant 12 femmes sur 42 membres, soit 28,5 % : record absolu sous la V<sup>e</sup> République, même si 8 d'entre elles étaient nommées à des postes subalternes, ayant rang de secrétaires d'État. Le deuxième gouvernement d'Alain Juppé, formé en novembre 1995, ne comporte plus que 4 femmes sur 32 ministres, soit 12,5 % (une seule femme étant ministre à part entière).

Sous les gouvernements de gauche, les femmes ont aussi fait leur entrée dans les cabinets ministériels, allant jusqu'à constituer 30 % des effectifs sous le gouvernement de Pierre Bérégovoy. Le cabinet du président de la République, s'est, lui aussi, féminisé au fil des années : en avril 1991, les conseillers du chef de l'État comprenaient

---

18. Cf. Jane Jenson et Mariette Sineau, *op. cit.*, chapitre 10.

plus d'une vingtaine de collaboratrices sur la cinquantaine qui entourait François Mitterrand, soit 40 %. Cette cooptation par le haut, « fait du prince », s'est réalisée au profit de femmes souvent jeunes et surdiplômées (issues de grandes écoles comme l'ÉNA ou de l'École Normale Supérieure).

Toutefois, l'accès des femmes à la politique, par la nomination plus que par l'élection, est une voie fragile, voire dangereuse, dépendant du bon vouloir ou de l'arbitraire des hommes qui nous gouvernent. Sans la légitimité que confère le suffrage universel, les femmes demeurent dans une situation qui prête le flanc à toutes les suspensions. On garde en mémoire les qualificatifs (« La Pompadour », « la favorite », « l'égypte », « Et Dieu nomma la femme »...) qui ont entouré la désignation d'Édith Cresson au poste de Premier ministre, qui visaient à la ramener à son sexe pour ébranler sa crédibilité politique. Des allusions qui tendaient à lui dénier toute légitimité à exercer la haute fonction politique à laquelle le chef de l'État l'avait appelée, la soupçonnant de « devoir à l'intrigue ou à la complaisance sexuelle des avantages si évidemment indus qu'ils paraissent inévitablement mal acquis<sup>19</sup> ».

### Une revendication radicale : la parité dans les assemblées élues

Pour sortir d'une République unisexe, faire en sorte que les hommes de partis renoncent, sous la contrainte, à leur privilège biséculaire, une idée de réforme a fait lentement son chemin : instaurer par la loi une parité des sexes dans les assemblées élues. Cette revendication, soutenue, depuis quelque huit années maintenant, par des militantes, des intellectuelles et des associations de femmes revêt le double caractère de nouveauté et de radicalité. Cette demande, qui, comme le remarque Francine Demichel<sup>20</sup> signifie un retour inattendu au combat juridique, a eu pour conséquence de remobiliser, tout en le recomposant, un mouvement féministe qui, en France, tout au long des années 1970, s'était montré – il faut le dire – fort peu intéressé par les affaires électorales.

Les étapes qui, au national et européen, ont ponctué la montée en puissance de cette revendication peuvent être rappelées en deux mots : septembre 1989, organisation par le Conseil de l'Europe d'un séminaire sur la démocratie paritaire<sup>21</sup>; printemps 1992, sortie du livre

19. Pierre Bourdieu, « La domination masculine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 84, septembre 1990, p. 10.

20. Francine Demichel, « À parts égales : contribution au débat sur la parité », *Recueil Dalloz Sirey*, Paris, 21 mars 1996.

21. Elizabeth Sledziewski y présente un rapport qui fait date : « Rapport sur les idéaux démocratiques et les droits des femmes », in Conseil de l'Europe, *Séminaire sur la démocratie paritaire. Quarante années d'activité du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, 1989, multigraphié.

de Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall<sup>22</sup> qui a contribué à diffuser l'idée paritaire en France ; novembre 1992, adoption de la Déclaration d'Athènes, à l'occasion du premier sommet européen « Femmes et pouvoir » ; novembre 1993, publication dans *Le Monde* du « Manifeste des 577 pour une démocratie paritaire » ; mai 1996, signature de la Charte de Rome<sup>23</sup>, qui s'engage à promouvoir « la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision » au niveau européen ; juin 1996, publication dans *L'Express* du « Manifeste des dix pour la parité », signé par dix anciennes ministres, de gauche, du centre et même de droite, prêtes à dépasser les clivages partisans pour réaliser cet objectif<sup>24</sup>.

Je soutiens l'idée<sup>25</sup> que le concept de parité, parce qu'il peut être défini à la fois comme « une demande d'égalité » et comme « la reconnaissance d'une altérité socialement construite »,<sup>26</sup> offre l'opportunité d'échapper au dilemme classique que soulève la citoyenneté des femmes en démocratie : celui du choix entre l'égalité et la prise en compte de la *différence sexuelle*<sup>27</sup>. Quel que soit le devenir du projet paritaire en France, il faut souligner que celui-ci a déjà eu un effet concret important : obliger chacun à re-penser l'universalisme abstrait, à analyser autrement la question de la représentation politique des femmes.

Une analyse attentive des positions prises, par les juristes comme par les différents acteurs du jeu politique, sur la question de la parité permet d'opposer deux conceptions de l'égalité et de la démocratie. D'un côté, les républicains « universalistes » rejettent aujourd'hui la parité comme ils ont rejeté dans le passé tout droit catégoriel. Ils le font, précisément, au nom de leur attachement au principe d'universalité posé par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, qui ne veut reconnaître aucune « sexuation » des individus. Dans ce camp, on trouve de nombreux constitutionnalistes (d'Olivier Duhamel, à Georges Vedel, en passant par Louis Favoreu, et François Goguel),

---

22. *Au pouvoir, citoyennes ! Liberté, Égalité, Parité*, Paris, Seuil, 1992.

23. La Charte de Rome est intitulée « Les femmes pour le Renouveau de la parité et de la société », *Parité-Infos*, 14, juin 1996.

24. Les signataires du Manifeste sont les suivantes : Michèle Barzach, Frédérique Bredin, Édith Cresson, Hélène Gisserot, Catherine Lalumière, Véronique Neiertz, Monique Pelletier, Yvette Roudy, Catherine Tasca, Simone Veil.

25. Mariette Sineau, « La parité à la française : un contre-modèle de l'égalité républicaine ? » in Armelle Le Bras-Chopard et Janine Mossuz-Lavau, *Les femmes et la politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 119-142.

26. Françoise Gaspard, « De la parité : genèse d'un concept, naissance d'un mouvement », *Nouvelles Questions Féministes*, 1994, vol. 15, n° 4, Paris, p. 29-44.

27. Birte Siim, « Genre, Pouvoir et Démocratie : éléments du débat en Scandinavie », in Alisa Del Re, Jacqueline Heinen, dir., *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États-providence et de la représentation politique en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 75-95.

ainsi que des hommes politiques de poids : qu'il s'agisse de Robert Badinter (ancien garde des sceaux de François Mitterrand) de René Monory (président du Sénat) ou de François Mitterrand lorsqu'il exerçait la magistrature suprême (opposé à ce qu'on veuille « découper la démocratie en tranches »). Les partisans du *statu quo* juridique actuel invoquent à l'appui de leur thèse la jurisprudence du Conseil constitutionnel. En effet, celui-ci, par une Décision en date du 18 novembre 1982, a invalidé l'article de la loi municipale de 1982, qui instituait un quota maximum de représentation de chaque sexe (en l'occurrence 75 %) sur les listes de candidats aux élections municipales<sup>28</sup>.

Dans le camp opposé, on trouve tous celles et ceux qui veulent se départir d'une conception figée du droit. Il rassemble les militantes et les intellectuelles engagées dans le combat pour la parité, mais rallie aussi certains juristes (Guy Braibant, Charles Debbasch, Francine Demichel, Éliane Vogel-Polsky). Ces derniers soulignent les limites de l'égalitarisme formel, tout en rappelant que le principe d'égalité n'a pas seulement une valeur constitutionnelle mais aussi une valeur politique. Pour changer la vie politique, ils veulent changer la loi, et, si nécessaire, la Constitution elle-même.

Les acteurs politiques, en ce qui les concerne, ne restent ni indifférents ni extérieurs à ce débat sur la parité : la multiplicité des initiatives et des propositions de réformes qui se sont succédé depuis 1994 est là pour en témoigner<sup>29</sup>. L'idée de démocratie paritaire devrait d'autant plus s'imposer dans le contexte actuel de crise des partis et de la représentation politique. À cet égard, il devient difficile de dissimuler que la monopolisation du pouvoir par un sexe est un des symptômes, nombreux, de cette crise. Les sondages laissent d'ailleurs voir que l'opinion publique, ayant soif de renouvellement, est de plus en plus favorable à une féminisation des instances de décision politique<sup>30</sup> ; et qu'elle n'est pas du tout hostile à l'instauration de la parité hommes/femmes dans la vie politique<sup>31</sup>.

28. Sur le flou juridique qui a motivé la Décision du Conseil constitutionnel, cf. Danièle Lochak, « Les hommes politiques, les "sages" (?)...et les femmes (à propos de la Décision du Conseil constitutionnel du 18 novembre 1982) », *Droit social*, 1983, 2, p. 131-137.

29. Sur le contenu de ces divers projets, cf. Mariette Sineau, « La parité à la française : un contre-modèle de l'égalité républicaine », *loc. cit.*, p. 129-139.

30. Cf. le sondage IFOP publié dans *L'Express* du 6 juin 1996 montrant qu'une forte majorité de Français des deux sexes approuve toute une série de réformes institutionnelles qui seraient réalisées en vue de parvenir à l'égalité hommes-femmes dans la vie politique.

31. D'après un sondage publié dans *L'Express* du 24-25 octobre 1996, 86 % des femmes et des hommes interrogés souhaiteraient voir instaurer la parité hommes/femmes dans la vie politique. Une proportion qui atteint 91 % des personnes sondées chez les 18-24 ans.

Dès après l'élection de Jacques Chirac quelques gages ont bien été donnés aux partisans des réformes : création d'un Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes, présidé par le Premier ministre ; organisation, le 11 mars 1997, d'un débat à l'Assemblée nationale sur la place des femmes dans la vie politique, après que le Premier ministre d'alors, Alain Juppé, ait pris connaissance du rapport de l'Observatoire sur la parité dans la vie publique (rédigé par Gisèle Halimi)... Néanmoins, il y a loin de la coupe aux lèvres, compte tenu notamment de l'opposition farouche des députés à la perspective d'une réforme paritaire. Une enquête publiée par le quotidien *Le Monde* du 8 mars 1997, réalisée auprès de 312 députés, toutes familles confondues, montre que 75 % d'entre eux désapprouvent l'inscription dans la Constitution du principe de parité et 59 % refusent l'instauration d'un système de quotas. Les parlementaires, on le voit, ne se montrent guère empressés de procéder à une nouvelle « nuit du 4 août », par laquelle ils décideraient volontairement de partager leurs pouvoirs et leurs sièges avec les femmes.

## ÉPILOGUE

Les législatives anticipées des 25 mai et 1<sup>er</sup> juin 1997 resteront dans les mémoires comme des élections de rupture à plus d'un titre. On s'en souviendra parce qu'elles ont marqué l'échec de la stratégie présidentielle de dissolution, mais aussi parce qu'elles ont commencé à ébranler le monopole masculin de la politique. Pour la première fois dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République, la proportion de femmes élues à l'Assemblée nationale a dépassé le point critique des 10 %. Sur les 577 sièges de députés que compte le Palais Bourbon, 63 ont été gagnés par des femmes<sup>32</sup>, soit 10,9 %. Les socialistes – qui avaient décidé, en novembre 1996, de s'imposer un quota de 30 % de candidates sur leur liste aux législatives – comprennent le plus de femmes (42 sur 246 soit 17 %), suivis par les communistes (5 sur 37 soit 13,5 %), alors que les Verts peuvent s'enorgueillir de 3 députées sur 8 (37,5 %). L'UDF et le RPR, quant à eux, font figure de lanterne rouge, n'ayant que 12 élues sur un total de 248 (3,5 %). Ainsi, les partis de droite, vaincus, apparaissent comme les premières victimes de leur conservatisme, ayant choisi de ré-investir la plupart des sortants « cumulards », au mépris de toute féminisation, comme de tout rajeunissement de leurs candidats à la députation. « Nous nous sommes bien moqués des candidates socialistes avant les législatives », a ironé

---

32. À la suite de la formation du gouvernement, (les ministres devant démissionner de leur siège de député), on ne compte plus que 59 femmes à l'Assemblée nationale, soit 10,2 %.

Nicolas Sarkozy, l'un des responsables du RPR. «Maintenant, nous les croisons dans les couloirs de l'Assemblée nationale. Que cela nous serve de leçon!», a-t-il ajouté, annonçant en novembre 1997 la décision prise par le RPR de réserver un tiers de places aux femmes sur les listes aux prochaines élections régionales (de mars 1998). Le pari du renouvellement par les femmes s'étant avéré payant pour le PS a déclenché une véritable dynamique. Sous peine de désaveu électoral, tous les autres partis seront amenés à faire de la surenchère, et à adopter, à leur tour, des quotas de femmes parmi leurs candidats aux postes électifs.

L'autre changement majeur apporté par l'alternance est, évidemment, le grand pouvoir ministériel acquis par les femmes. Dans le gouvernement de Lionel Jospin constitué le 4 juin 1997, elles représentent 30 % des effectifs (8 sur 26), et – situation inédite – sont plus nombreuses en haut qu'en bas de la hiérarchie gouvernementale. Les deux premiers postes sont attribués à deux femmes socialistes de stature nationale : Martine Aubry dirige un grand ministère de l'Emploi et de la Solidarité, tandis qu'Élisabeth Guigou est nommée Garde des Sceaux, poste régalien par excellence. Ce sont-là des symboles forts, qui laissent penser que les femmes sont désignées comme devant incarner au premier chef le renouveau. Renouveau des élites mais aussi de la façon de faire de la politique<sup>33</sup>. Les autres portefeuilles détenus par des femmes sont le ministère de la Culture et de la Communication (confié à Catherine Trautmann, socialiste, à qui est dévolue la fonction de porte-parole du gouvernement); le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (confié à Dominique Voynet, du parti des Verts); le ministère de la Jeunesse et des Sports (confié à Marie-George Buffet, communiste); le ministère délégué à l'Enseignement scolaire (confié à Ségolène Royal, socialiste); le secrétariat d'État au Commerce et à l'Artisanat (confié à Marylise Lebranchu, socialiste); et enfin, le Secrétariat d'État au Tourisme (confié à Michelle Demessine, communiste). En outre, le gouvernement, faisant justice à l'une des revendications des féministes, vient de créer, en novembre 1997, un poste de Déléguée interministérielle aux Droits des femmes, placé auprès du Premier ministre, et attribué à une universitaire, Geneviève Fraisse.

Juin 1997 n'est pas seulement le temps des records stériles. Il marquera à n'en point douter un tournant dans l'histoire des femmes et de la République : le début d'un vrai pouvoir politique détenu conjointement par elles tant au sein du pouvoir exécutif que dans l'instance législative.

---

33. Le changement s'arrête toutefois aux portes des cabinets ministériels. Ceux-ci ne comportent que 22 % de femmes, ce qui est une contre-performance depuis 1988. En outre, les femmes n'y occupent pas de hautes responsabilités. Ainsi aucune n'a le titre de directrice de cabinet.